

## COMMUNIQUE

**ADRESSE AUX ETABLISSEMENTS DE FORMATION HOTELIERE ET TOURISTIQUE  
RELEVANT DU DEPARTEMENT DU TOURISME  
- ITHT & ISTAHT -**

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des stagiaires inscrits en 2<sup>ème</sup> Année (candidats pour l'obtention du « Diplôme de Technicien en Hôtellerie- DTH » ou du « Diplôme de Technicien Spécialisé – DTS » délivrés par le Département du Tourisme), et qui n'ont pas envoyé leurs candidatures au concours d'accès au 1<sup>er</sup> cycle ou 2<sup>ème</sup> cycle de l'Institut Supérieur International de Tourisme de Tanger (ISITT), qu'ils peuvent déposer leurs dossiers auprès de leur Administration sous réserve de satisfaire les conditions suivantes :

### **1- Concours d'accès au 1<sup>er</sup> cycle « Option Gestion Hôtelière » : Cas des DTH**

- Moyenne de la 1<sup>ère</sup> Année du DTH supérieure ou égale à 12,5
- Moyenne en « Français » supérieure ou égale à 12.

### **2- Concours d'accès au 2<sup>ème</sup> cycle : Cas des DTS**

- Certificat d'inscription en 2<sup>ème</sup> Année au titre de l'année universitaire 2006-2007

Les dossiers devront être envoyés à l'ISITT au plus tard 2 juillet 2007 avant 18 heures.

Les convocations seront transmises aux établissements le mardi 3 juillet 2007.

**NB :** *Les candidats qui n'auront eu la possibilité d'envoyer leur dossier de candidature via leurs établissements, seront autorisés à se présenter le vendredi 6 juillet 2007 à 7 heures du matin munis de leurs dossiers justifiant les conditions sus - mentionnées.*

Abdelhaq MOUHATAJ  
Directeur de l'ISITT